

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 14 octobre 2011 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : ETSP1130781A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5322-1 à R. 5322-9 ;  
Vu l'arrêté du 4 septembre 2008 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la lettre du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés en date du 25 août 2011 ;  
Vu la lettre du directeur général de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes en date du 20 septembre 2011,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé :

1° Au titre du *b* du 2° de l'article R. 5322-1 du code de la santé publique : M. Ulmann (Philippe), représentant du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ;

2° Au titre du *c* du 2° de l'article R. 5322-1 du code de la santé publique : M. Faucon (Arnaud), représentant des organisations de consommateurs.

#### Article 2

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 14 octobre 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la santé,*  
J.-Y. GRALL